

AR PREFECTURE

063-246301097-20200123-20200123_01V2-DE
Reçu le 28/01/2020



ENTRE
DORE & ALLIER
Communauté de communes

**COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE DORE ET
ALLIER"**

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a été instauré pour les communes de plus de 3500 habitants par la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

L'article L2312 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de plus de 3500 habitants ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, la tenue d'un DOB est obligatoire dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

AR PREFECTURE

063-246301097-20200123-20200123_01V2-DE
Reçu le 28/01/2020

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS AU 31/12/2019


Année	Effectifs* au 31/12	Statut du personnel						Participation employeur (mutuelle et transport)	Charges de personnel (chap 012)	% du budget (DF réelles)
		Titulaires			Contractuels					
		A	B	C	A	B	C**			
2001	2	1		1				0	45352	2.7%
2002	2	1		1				0	49279	2.4%
2003	2	1		1				0	56133	3.1%
2004	2	1		1				0	58102	3.3%
2005	3	1		1	1			0	85761	4.9%
2006	3	1		1	1			0	98552	5.6%
2007	3	1		1	1			0	106688	3.8%
2008	4	1	1	1	1			0	135501	4.4%
2009	4	2	1	1				0	177903	5.0%
2010	4	2	1	1				0	170813	555
2011	5	2	1	1			1	0	175614	4.0%
2012	6	2	1	1	1		1	0	179656	4.0%
2013	6	2	1	1	1		1	667	219814	4.5%
2014	7	3	2	1	1			841	262628	5.1%
2015	11	3	2	1	2	3		1093	452388	8.3%
2016	13	3	2	1	2	4	1	1500	524303	9.0%
2017	19	3	6	4	2	3	1	2010	701946	11.6%
2018	19	3	5	5	2	3	1	2010	757954	12.2%
2019	21	4	5	7	2	2	1	3300	865073	13.7%

* emplois budgétaires créés par
l'assemblée délibérante

** emploi CAE-CUI

les emplois saisonniers n'apparaissent pas dans l'effectif mais sont comptabilisés

LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2020

 En matière de **développement économique**, sur le parc d'activités intercommunal les travaux de seconde tranche de la pépinière d'entreprises devraient être menés en 2020 par la CCI ajoutant ainsi trois modules aux trois déjà existants.


Une mission de maîtrise d'œuvre va être lancée en 2020 afin de réaliser les travaux d'extension de la voirie principale et de l'aménagement des entrées de lots supplémentaires.

Le travail engagé en 2017 sur la requalification des zones artisanales et industrielles du Bournat, des Hautes et des Torrents donnera lieu à une mission de maîtrise d'œuvre en 2020.

En outre, il conviendra de réfléchir au renforcement de la sécurité du parc d'activités et des trois autres zones en installant sur chacune un équipement de vidéosurveillance.

D'autre part, afin de consolider le tissu commercial, notamment dans les centres-bourgs, la CCEDA poursuivra l'attribution de l'aide directe aux commerces ainsi que les actions d'animation engagées.


Enfin, d'importants travaux d'investissement seront menés au pôle commercial de Crevant-Laveine suite à des sinistres déclarés en matière d'infiltration au niveau des toitures et de dégâts des eaux associés ainsi qu'en matière de solidité du bâtiment (réfection du sol des appartements et rénovation énergétique). Il conviendra que le budget général prévoit d'alimenter le budget annexe pôle commercial.

 En matière de **développement touristique**, la CCEDA poursuit sa participation à la maison du tourisme via une délégation renouvelée pour 2019/2020/2021.

Aussi, la CCEDA en 2020 financera la signalétique sur le GR89 (Chemin de Montaigne) et concernant la voie verte (VR70) aucun financement de la CCEDA n'est prévu pour 2020 ; les premiers appels de fonds se feront en 2021 et 2022 afin de prendre en charge les frais d'études.

Dans le courant du premier semestre, il est prévu la réédition du topoguide de randonnée du territoire de la CCEDA.

Une réflexion va être engagée quant à la création d'un parcours thématique sur la commune de Lezoux autour de l'archéologie et du patrimoine avec le Musée départemental de la céramique, la maison du tourisme, la DRAC, le CD63 et la commune de Lezoux. L'objectif étant de développer cette démarche de mise en place de parcours thématiques liés à la mise en valeur du patrimoine sur l'ensemble de la CCEDA. Il conviendra en 2020 de déterminer la structure porteuse et pilote de ce projet.

 En matière **d'aménagement de l'espace**, dans le cadre du programme d'actions du **PLH**, la CCEDA poursuivra son aide directe aux particuliers pour l'installation de chaudières à granulés bois ainsi que sa participation financière dans le cadre du programme Habiter Mieux.

La CCEDA engagée depuis 2014 avec les Communautés de Communes fusionnées du Livradois Forez dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, (SCOT) qui devrait être approuvé au cours du premier trimestre 2020, entraînera la mise en conformité des PLU communaux. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire que le groupe de travail d'élus prépare et engage la réflexion sur le PLU Intercommunal (PLUI) à partir des éléments issus du SCOT afin de permettre une prise de décision au cours de l'année 2020.

De plus, la CCEDA engagée aux côtés d'autres intercommunalités dans le pôle métropolitain Clermont /Vichy /Issoire renforcera son engagement dans la démarche de réorganisation de cette structure. Ainsi, nous serons attentifs aux enjeux liés à la rivière Allier et à la mobilité. Concernant les enjeux de la mobilité, il conviendra de se

~~positionner sur la prise de compétence~~ avant le 31 décembre 2020. En cas de non positionnement, ce sera la région qui exercera cette compétence à partir de 2021.

✎ En **matière d'environnement**, la CCEDA approchant le seuil des vingt mille habitants, il conviendrait d'engager la réflexion sur le Plan Climat Air Energie territorial afin de participer à la transition écologique et énergétique menant à l'énergie positive. Il est également prévu que la CCEDA étudie le développement d'aires de covoiturage en lien avec les concessionnaires d'autoroutes (Vinci) et de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

De plus, la CCEDA participera financièrement à la plateforme territoriale de rénovation énergétique du CD63.

✎ En 2020, en matière **de politique du logement et du cadre de vie, en accord avec la définition de l'intérêt communautaire, la CCEDA** poursuivra son soutien financier aux bailleurs sociaux via les garanties d'emprunts pour la construction de logements sociaux neufs et travaillera à l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs pour une durée de six ans.

✎ Pour la compétence « **maison des services au public** » (MSAP) prise en 2018, dans le cadre du Schéma d'accessibilité aux services publics avec l'Etat, la CCEDA mettra tout en œuvre pour une labellisation en développant les services existants en complément de ceux offerts à la Médiathèque et dans la commune de Lezoux en s'appuyant sur les communes du territoire.

✎ Concernant **l'entretien et la gestion des voiries d'intérêt communautaire (voie romaine et voirie d'accès au château de Ravel)**, la CCEDA poursuivra ses actions

d'entretien courant en collaboration avec les communes riveraines. Sur la voie romaine, un diagnostic de l'état de la structure des deux ponts sera réalisé par les services du CD63 qui donnera lieu à des travaux de renforcement.

✎ En matière **d'assainissement non collectif**, le service SPANC, géré en régie a coordonné l'instruction en 2019 de dix-huit dossiers de réhabilitation. La CCEDA a fait l'avance des subventions aux privés et demandera le versement des subventions auprès du CD63 et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Il convient de développer et de réorganiser le service afin de maintenir le niveau d'exigence réglementaire en matière de contrôle diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes.

✎ De plus, la compétence « **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)** » a été transférée au 1^{er} janvier 2020 au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez pour la partie du bassin versant de la Dore. Quant au bassin versant du Litroux, le dossier déposé à l'agence de l'Eau pour la réalisation d'un contrat territorial Litroux-Jauron a été retenu en décembre 2019. Porté avec la Communauté Billom Communauté, un recrutement interviendra au début de l'année 2020 afin de pourvoir au lancement et à l'animation des études préalables à l'élaboration du contrat. Enfin, rien n'est décidé concernant le Val d'Allier avec l'Etat et le Conservatoire des Espaces Naturels.

Des dépenses devant être engagées en 2020, La taxe GEMAPI ayant été instaurée à compter de l'année 2020, il conviendra de se prononcer sur le vote de son produit (ressources dédiées aux nouvelles dépenses).

✎ Parallèlement ; suite à la prise de la compétence « **eau** » au 1^{er} janvier 2019 la CCEDA poursuit sa représentativité au sein des syndicats d'alimentation en eau potable Dore Allier et Basse Limagne au titre de la « représentation/substitution » et souhaite participer aux réflexions menées par ces syndicats.

Concernant la compétence « assainissement collectif » et suite au positionnement des communes membres en juin 2019 entraînant le report de la prise de cette compétence en 2026, il conviendra de se repositionner à la suite des nouvelles élections municipales.

✍ La CCEDA, propriétaire et gestionnaire de multiples **équipements et bâtiments** (terrains de tennis couverts, aire d'accueil des gens du voyage et pôle commercial), veillera à leur bon maintien en état en effectuant les travaux d'entretien nécessaires.

La gestion et l'entretien de **l'aire d'accueil des gens du voyage** est déléguée en prestations de services à Hacienda pour la période 2019/2020/2021, de même que la gestion des terrains de tennis à l'association SCL tennis de Lezoux pour une nouvelle période 2019/2020/2021.

Concernant les **terrains de tennis**, la fin des travaux d'investissement portera la mise en place de l'éclairage public avec le SIEG du Puy de Dôme ainsi que l'aménagement de la voirie d'accès.

Concernant les équipements sportifs des communes membres à vocation intercommunale et les équipements des services de la petite enfance/enfance/adolescence la CCEDA pourrait apporter un partenariat dans le cadre du nouveau projet de territoire et dans le respect des capacités financières de la CCEDA.


✍ Concernant la **culture**, la communauté de communes continuera de participer à l'organisation d'une saison culturelle partagée à l'échelle intercommunautaire avec la communauté de communes Thiers Dore Montagne.


En outre, depuis septembre 2018, la CCEDA prend en charge le volet jeune public en matière de cinéma via une convention financière avec le Syndicat intercommunal

~~CINEPARC. Les séances sont~~ organisées par le syndicat sur trois lieux de projection, les salles des fêtes de Saint Jean D'Heurs et de Bort l'Etang ainsi que l'auditorium de la médiathèque intercommunale à Lezoux.

De même, suite à l'ouverture de la médiathèque intercommunale en juin 2017, une réflexion devra être lancée quant au projet d'établissement, au regard des demandes toujours croissantes du public en terme de médiation numérique, d'accueil des services supplémentaires... Cette réflexion sera menée conjointement avec celle des besoins dans le cadre de la nouvelle compétence MSAP. Un dossier de candidature au titre des « tiers lieux / fabrique numérique » a été déposé à l'Etat concernant les missions de la médiathèque intercommunale en fin d'année 2019, cela permettra d'obtenir un soutien financier de cette structure.

De plus, concernant l'enseignement musical, culturel et artistique, il conviendra de se mettre en conformité avec le dispositif du CD63 afin de soutenir à l'échelle intercommunale les porteurs de projets en matière culturelle, les écoles du territoire et l'école de musique. La CCEDA pourrait s'engager dans une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle, contrat territoire lecture, convention d'expérimentation de développement culturel, etc.

 En matière **d'enfance et de jeunesse**, l'étude lancée en 2019 permettra d'optimiser la gestion des structures de la petite enfance face aux besoins constants des familles afin d'apporter une réponse publique adaptée (harmonisation des tarifs, fonctionnement...). Les délégués communautaires ayant validé la priorité donnée à l'enfance/jeunesse dans le projet de territoire, devront confirmer la prise de compétences en se prononçant sur les différents scénarii de transfert notamment en matière de CLSH et de politique en direction des adolescents.

 En matière de **communication**, la communauté continuera son action de promotion du territoire avec un programme de communication par service

✍ Enfin en matière de gestion des **ressources humaines**, avec le recrutement d'un conseiller / gestionnaire, la CCEDA devra tout d'abord conduire une analyse fine de ses besoins afin de se doter des moyens humains nécessaires pour l'exercice de ses compétences (poste technique, poste accueil médiathèque, technicien SPANC).

Dans un second temps, après avoir calibré les moyens humains nécessaires à l'exercice des compétences, la communauté de communes devra se doter de moyens humains complémentaires pour la mise en œuvre de son projet de territoire. Les priorités seront le développement des compétences enfance/jeunesse, la Maison France Services et le domaine culturel.

Du fait des nouveaux recrutements et des permanences à conduire (GEMAPI, plateforme énergétique, conseiller fiscal, Maison France Services...) les délégués communautaires nouvellement élus devront se prononcer sur la politique bâtiminaire.

En conclusion, l'année 2020 sera une année de travail importante en termes de réorganisation compte tenu du renouvellement des équipes municipales. La mise en œuvre des nouvelles compétences prises en 2018/2019 puis 2020 entraînera un travail important à mener avec les communes membres pour la mutualisation de certains services et la mise en place d'un pacte fiscal et financier. Il conviendra de retrouver des marges de manœuvre et d'optimiser les recettes afin de poursuivre le développement de la CCEDA et mettre en œuvre le projet de territoire.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le

Le Président,